

## **MOTION CA UJF 19 MARS 2013 (PROJET DE LOI ESR)**

L'annonce au début de l'été dernier de l'organisation d'Assises de l'enseignement supérieur et de la Recherche (ESR) en vue de préparer une nouvelle loi affichait un double objectif diagnostic et curatif visant à la fois le recensement des difficultés structurelles graves provoquées dans les universités par la LRU et les remèdes envisagés pour y répondre.

Au terme de trois mois de débats, la mobilisation de la communauté universitaire, des chercheurs et de leurs partenaires avait permis de dégager des perspectives constructives. Or, les éléments connus du projet de loi sont dans leur ensemble très éloignés de ce qui était attendu et ne sont pas de nature à rompre structurellement avec les logiques de la LRU, dont les universités et leurs personnels ont lourdement souffert. À ce stade le compte n'y est pas, et le projet de loi est très en deçà des espoirs que les débats des Assises avaient suscités et des besoins et solutions que la communauté universitaire et d'autres acteurs sociaux ont pris le temps, dans un calendrier déjà très chargé et contraint, d'exprimer et de formaliser de manière détaillée.

Le CA de l'UJF, réuni le 19 mars 2013, demande à Madame la Ministre de prendre en considération les nombreux amendements votés par le CNESER les 18 et 19 février, qui semblent malheureusement avoir été, pour l'essentiel, ignorés dans le projet de loi. Ainsi, le CA rappelle que les réponses que les universitaires attendent se doivent de prendre en compte les points essentiels suivants.

**1/ La progression des mécanismes démocratiques de gouvernance** des établissements n'est pas assurée. Nous voulons que soient garanties la collégialité et la représentativité des conseils ; nous refusons la participation des personnels désignés en particulier lors de l'élection du président ou de la présidente ; la mise en place d'un conseil académique qui fusionne les actuels CS et CEVU des établissements suscite de fortes inquiétudes quant aux modalités de son fonctionnement et à sa capacité de traiter de toutes les questions qui lui échoiraient.

**2/ La programmation d'un véritable engagement financier** pour accompagner une politique de démocratisation de l'accès aux savoirs et à la recherche est nécessaire et doit avant tout être accompagnée de mesures de sécurisation de la masse salariale (que pourrait être le retour sur la dévolution de la masse salariale) et de la garantie pour les établissements de se voir transférer intégralement par l'État l'ensemble des moyens correspondant aux charges qui leur incombent. Par ailleurs, l'engagement d'un rééquilibrage des financements de la recherche en faveur de financements récurrents doit être rapidement concrétisé. Sans un tel engagement financier, la nécessité de résorber la précarité restera un objectif vain, hors de portée des établissements.

**3/ Le CA s'inquiète de l'obligation de regroupement des universités** par voie de fusion ou au sein d'une nouvelle institution ouverte aux organismes et établissements privés : la «communauté scientifique», interlocuteur unique de l'État et de la Région pour la contractualisation et pilote unique des politiques d'enseignement et de recherche au détriment des universités qui la composent ; le CA condamne le principe de ces «communautés» qui met sur pied d'égalité ESR public et ESR privé, restreint de facto les prérogatives des universités sommées de se regrouper, notamment lors de leur contractualisation avec l'État, et bat en brèche les principes de collégialité et de démocratie.

4/ **La réforme de l'évaluation** ne saurait se limiter à dissoudre l'AERES pour la remplacer par un autre organisme structurellement identique laissant redouter les mêmes pesanteurs et les mêmes dysfonctionnements et n'offrant aucune garantie d'optimisation de l'articulation avec les autres dispositifs d'évaluation existants (CoCNRS, CNU notamment).

5/ **La référence nécessaire à un cadrage national des diplômes** suppose de préciser les modalités du maintien du rôle de l'État aux fins d'en assurer le respect ainsi que celui de caractère national tout autant que l'égalité territoriale. La question de la réussite étudiante qui doit être un objectif majeur doit conduire à engager un rééquilibrage des financements entre les différents secteurs de l'enseignement supérieur prenant en compte la complexité des dynamiques et moyens pédagogiques nécessaires aux établissements : en particulier, si la réussite en licence validée par des diplômes donnant accès au marché du travail est une mission de l'université, elle ne saurait passer par une «secondarisation» des premiers cycles, formation universitaire dont une des caractéristiques doit rester le lien avec la recherche.

Il semble essentiel au CA de l'UJF de prendre en compte ces points afin que la diversité des missions dévolues à l'enseignement supérieur ne soit pas déséquilibrée en faveur d'une mission de «transfert de compétences et de connaissances vers le monde socio-économique» assignée par le projet de loi à l'ESR, qui, si elle doit rester évidemment une possibilité, ne peut constituer une obligation ni une priorité.

*Motion proposée par :*

*Nedjma Bendiab*

*Françoise Cornillon*

*Vincent Danjean*

*Laura Hartwell*

*Didier Piau*